

Législature 2020-2025

Délibération N° 894

Séance du Conseil municipal du **11 mai 2021**

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 40'500.- TTC POUR LA CREATION D'UNE COUVERTURE RESEAU 3G/4G RADIO A L'ECOLE DE CRESSY

Vu les besoins en matière de réseaux de communication à l'intérieur des bâtiments,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission constructions et équipements (CCE) du 27 avril 2021

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 40'500.- TTC destiné à la création d'une couverture réseau 3G/4G radio à l'école de CRESSY.
2. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 2171.550.50300.001 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. De financer ces travaux par les fonds propres.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 40'500.- TTC au moyen de 4 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.



Le Président : Martin BARCELLINI



Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA